

**AGENCE DE L'EAU
SEINE-NORMANDIE**

**Commission des Aides
MARS 2025**

DELIBERATION N° CDZ 25-01 DU 27 MARS 2025

APPROBATION DES CONVENTIONS, CONTRATS ET AVENANTS

La commission des aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie

- Vu les articles L213-8-3, R213-39 et R213-40 du code de l'environnement,
- Vu le 12e programme d'intervention (2025-2030) de l'agence de l'eau Seine-Normandie adopté par délibération n° CA 24-36 du 19 novembre 2024,
- Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 19-23 du 12 juillet 2019 modifiée relative à la délégation des attributions du conseil d'administration à la directrice générale,
- Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 24-35 du 19 novembre 2024 fixant le montant des autorisations d'engagement au titre des interventions pour l'année 2025,

Et après avoir valablement délibéré

DÉCIDE

Article 1.

De prendre acte des retraits par l'agence de l'eau des dossiers suivants :

Dossier n° 1098322 de l'aide 1112948-1, ligne programme 2411

Bénéficiaire : CA VAL D'EUROPE AGGLOMERATION

Dossier reporté : en vue d'un réexamen du dossier.

Dossier n° 1097812 des aides 1112449-1 et 1112451-1, ligne programme 1835

Bénéficiaire : LYCEE VITICOLE

Dossier reporté : en vue d'une ré-instruction des frais de fonctionnement et des éclaircissements sur les prestations externes en lien avec l'encadrement européen.

Dossier n° 109 8623 des aides 1113346,1113349 et 1113365 - 1

Lignes programmes 2421 - 7424 - 2431

Bénéficiaire : SYNDICAT MIXTE OISE ARONDE

Dossier reporté : en vue d'une ré-instruction individuelle en décision déléguée.

Article 2.

M. CHOLLEY n'a pas pris part au vote concernant tous les dossiers dont les attributaires sont

CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION à Sainte-Geneviève-des-Bois et SYORP à Viry-Châtillon.

Mme JOURDAIN n'a pas pris part au vote concernant tous les dossiers dont les attributaires sont la SAFER, le CEN de Bourgogne et de Normandie e le GIP agence normande de la biodiversité.

M. HAAS n'a pas pris part au vote concernant le dossier dont l'attributaire est la chambre d'agriculture des Hauts-de-France.

Article 3.

De prendre acte des propositions de modifications de concours financier soumises à la commission telles que listées en annexe 1.

Article 4.

De donner un avis favorable sur l'ensemble des propositions de concours financier listées en annexe 2.

Article 5.

D'autoriser la directrice générale de l'agence de l'eau à procéder aux mises au point nécessaires et de finaliser et signer les conventions mentionnées à l'article 1, 3 et 4.

Courbevoie, le 10 avril 2025

**La Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie**

Sandrine ROCARD

**Le Président
de la commission des aides**



François CHOLLEY

Annexe 1 – Modification des dossiers d'aides

Annexe 2 - Liste des aides validées - État C.

DELIBERATION N° CDZ 25-01 DU 27 MARS 2025

ANNEXE 1

COMMISSION DES AIDES DU 27 MARS 2025

APPROBATION DES CONVENTIONS, CONTRATS ET AVENANTS

MODIFICATIONS DES DOSSIERS D'AIDES

**Direction territoriale
Seine francilienne
Volume 3**

Ligne programme : 2411 Dossier : 109 8322 Aide : 111 2948-1 Bénéficiaire : CA VAL D'EUROPE AG- GLOMERATION	Retrait du dossier.
Ligne programme : 1111 Dossier : 109 6241 Aide : 111 0246-1 Bénéficiaire : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	Modification de l'assiette à retenir est de 3 287 881€ au lieu de 3 747 165€ soit une subvention de 1 972 729 € au lieu de 2 248 299€ et une avance de 657 577€ au lieu de 749 433€.
Ligne programme : 1211 Dossier : 109 6241 Aide : 111 0249-1 Bénéficiaire : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	Modification de l'assiette à retenir est de 2 573 686€ au lieu de 2 041 146€ soit une subvention de 1 544 212 € au lieu de 1 224 688€ et une avance de 514 737€ au lieu de 408 230€.
Ligne programme : 1111 Dossier : 109 6236 Aide : 111 2515-1 Bénéficiaire : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	Modification de l'assiette à retenir est de 2 1054 751€ au lieu de 2 189 155€ soit une subvention de 1 232 851€ au lieu de 1 313 493€ et une avance de 410 951€ au lieu de 437 831€.

Ligne programme : 1211 Dossier : 109 6236 Aide : 111 2517-1 Bénéficiaire : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	Modification de l'assiette à retenir est de 1 953 589€ au lieu de 1 738 641€ soit une subvention de 1 172 153€ au lieu de 1 043 185€ et une avance de 390 718€ au lieu de 347 729€.
Ligne programme : 1212 Dossier : 109 7734 Aide : 111 2895-1 Bénéficiaire : HYDREAULYS	Modification de l'assiette à retenir est de 18 909 887€ au lieu de 18 843 650€ soit une subvention de 5 672 966€ au lieu de 5 653 095€.
Ligne programme : 3110 Dossier : 109 8782 Aide : 111 3521-1 Bénéficiaire : SIAH VALLEES DU CROULT PETIT ROSNE	Modification de la ligne programme en 2143.
Ligne programme : 2131 Dossier : 109 8784 Aide : 111 3524-1 Bénéficiaire : EST ENSEMBLE	Modification du taux à 100% au lieu de 60%.
Ligne programme : 1810 Dossier : 109 8877 Aide : 111 3636-1 Bénéficiaire : SAFER DE L'ILE DE FRANCE	Modification de la ligne programme en 2330.
Ligne programme : 1833 Dossier : 109 9000 Aide : 111 3810-1 Bénéficiaire : PLANETE CHANVRE	Modification du taux à 40% au lieu de 50% soit une subvention de 388 433€ au lieu de 485 542€.

Ligne programme : 2121 Dossier : 109 9031 Aide : 111 3841-1 Bénéficiaire : SIARJA	Modification de l'assiette à retenir est de 69 835€ au lieu de 67 500€ soit une subvention de 47 076€ au lieu de 45 502€.
--	---

Ligne programme : 2411 Dossier : 10 98912 Aide : 111 3686-1 Bénéficiaire : SM DES 4 VALLEES DE LA BRIE	Modification du taux à 80% au lieu de 90%.
---	--

Ligne programme : 2411 Dossier : 109 8802 Aide : 111 3536-1 Bénéficiaire : Etude hydromorphologique Melun - SM4VB	Modification du taux à 80% au lieu de 90%.
--	--

Direction territoriale
Vallées de Marne
Volume 5

Ligne programme : 1835 Dossier : 1097812 Aides : 111 2449-1 et 111 2451-1 Bénéficiaire : LYCEE VITICOLE	Retrait du dossier.
--	---------------------

**Direction territoriale
Vallées d'Oise
Volume 6**

Ligne programme : 2310 Dossier : 109 8530 Aide : 111 3234-1 Bénéficiaire : CHAMBRE DEP D AGRICULTURE DES ARDENNES	Modification de la ligne programme en 1810.
Ligne programme : 2421 / 7424/ 2431 Dossier : 109 8623 Aides : 111 3346 et 111 3349 et 111 3365 - 1 Bénéficiaire : SYNDICAT MIXTE OISE ARONDE	Retrait du dossier.
Ligne programme : 1213 Dossier : 109 8638 Aides : 111 3375-1 Bénéficiaire : COM COM THIE- RACHE CENTRE	Modification de l'assiette à retenir est de 24 678€ au lieu de 19 959€ soit une subvention de 24 678 € au lieu de 19 959€.
Ligne programme : 1211 Dossier : 109 8638 Aides : 111 3381-1 Bénéficiaire : COM COM THIERACHE CENTRE	Modification de l'assiette à retenir est de 1 363 587€ au lieu de 1 382 657€ soit une subvention de 409 077€ au lieu de 414 798€ et une avance de 272 718€ au lieu de 276 532€.

**Direction territoriale et
maritime Seine aval
Volume 7**

Ligne programme : 1111 Dossier : 109 7399 Aide : 111 1934-1 Bénéficiaire : CA CHARTRES METROPOLE	Modification du taux à 30% au lieu de 60 % soit une subvention de 257 197€ au lieu de 514 395€.
Ligne programme : 1317 Dossier : 109 7125 Aide : 111 3112-1 Bénéficiaire : ORGAN GESTION ENS CATHO L IMMACULEE	Modification de l'assiette à retenir est de 1 146 773€ au lieu de 1 175 550€ soit une subvention de 1 146 773€ au lieu de 1 175 550€.
Ligne programme : 1810 Dossier : 109 8626 Aide : 111 3355-1 Bénéficiaire : SYNDICAT INTERDEP EAU SEINE AVAL	Modification de la ligne programme en 2330.
Ligne programme : 1832 Dossier : 109 8626 Aide : 111 3364-1 Bénéficiaire : SYNDICAT INTERDEP EAU SEINE AVAL	Modification de la ligne programme en 2330.

**Direction territoriale et
maritime des bocages
Normands
Volume 8**

Ligne programme : 2420 Dossier : 109 8561 Aide : 111 3261-1 Bénéficiaire : CA MONT-SAINT- MICHEL NORMANDIE	Modification de l'assiette à retenir est de 294 094€ au lieu de 295 074€ soit une subvention de 235 276 € au lieu de 236 060€.
Ligne programme : 2420 Dossier : 109 8567 Aide : 111 3266-1 Bénéficiaire : ASS GEST CEL ASS TECHN ENT RIV	Modification de l'assiette à retenir est de 809 914€ au lieu de 816 285€ soit une subvention de 485 948 € au lieu de 489 771€.
Ligne programme : 1111 Dossier : 109 9028 Aide : 111 3835-1 Bénéficiaire : CC DES PAYS DE L'AIGLE	Modification de l'assiette à retenir est de 827 270€ au lieu de 807 562€ soit une subvention de 496 362€ au lieu de 484 538€ et une avance de 165 454€ au lieu de 161 513€.